



COMMUNIQUÉ DE LA SECTION SYNDICALE CGT BIOCOOP - FINISTERRA

Soutien à notre déléguée syndicale CGT pour Finisterra, Marjorie Jozefiak

Brest, le 8 septembre 2026

La section syndicale CGT de Finisterra a été informée qu'un courrier du directeur de magasin de Kerbio Rive Droite a été affiché en salle de pause, en réaction à un compte-rendu et un courrier du CSE.

Notre soutien à Marjorie Jozefiak

Notre section syndicale CGT apporte son plein soutien à notre Déléguée Syndicale Marjorie Jozefiak, dont le travail est **exigeant et de grande qualité**, au service de l'ensemble des salarié·es. Et, nous l'apportons aussi à l'ensemble de l'équipe du magasin Kerbio Rive Droite accusée injustement et qui est sous le coup d'une punition.

Une punition collective pour une démarche de représentation des salarié·es

Ce courrier ne se limite pas à répondre à Marjorie et au CSE : il annonce, dans la foulée, un durcissement des règles de planning et d'absence pour **toute l'équipe**. La manœuvre est claire ; faire porter à l'ensemble du magasin les conséquences d'une démarche syndicale, pour isoler Marjorie en laissant croire à ses collègues que c'est son mandat, et le travail du CSE, qui complique leur quotidien.

Sur les heures de délégation et les jours de formation

Le courrier présente les 12 heures de délégation et « 12 jours » de formation comme des charges « à accompagner » par l'équipe. La CGT rappelle que le droit syndical est un **principe à valeur constitutionnelle** : les heures de délégation sont un droit attaché au mandat, à organiser par l'employeur, pas par l'équipe. Les 12 jours de formation, eux, sont un droit pour l'ensemble des salarié·es, pas un privilège syndical. Par contre, un.e élu.e ou salarié.e mandatée a droit à 18 jours de formation syndicale par an. Sur ce terrain, la CGT ne lâchera rien, d'autant que la coopérative a dégagé près de **7,8 millions d'euros** de bénéfices cumulés entre 2020 et 2025. Avec de tels moyens, présenter douze heures de délégation par mois comme un problème d'organisation insurmontable relève au mieux d'une gestion défailante, au pire d'une volonté de faire porter cette difficulté sur le dos de Marjorie plutôt que de l'assumer.

Ce que dit le droit

Aucun salarié ne peut être mis sous pression, directement ou indirectement, en raison de l'exercice d'un mandat. Faire porter à toute une équipe les conséquences d'une action syndicale est susceptible de caractériser une **entrave** et une **discrimination syndicale**, toutes deux prohibées par le code du travail.

La section syndicale demande le retrait de cet affichage et restera vigilante sur la suite donnée.

Section syndicale CGT Biocoop – Finisterra / biocoop-finisterra@cgtbio.infini.fr